



Prelevement sur compte bancaire

Par **marie2451**, le **08/11/2008** à **09:39**

bonjour,je voudrais quelques eclaircissements.J'avais un compte bancaire à plus de 300kms de mon lieu de residence actuel(c'etait mon ancien domicile)Ayant des soucis financiers(interdictions bancaires)je n'ai jamais pu faire transferer ce compte dans une agence proche de mon domicile.Pendant les vacances,j'ai pris les choses en main et je suis allée voir la responsable de la banque de france qui s'occupe actuellement de la mise en place de mon dossier de surendettement.J'ai réussi grace à elle à ouvrir un compte dans mon lieu d'habitation en août 2008.J'ai alors pris ma plus belle plume et j'ai envoyé le 9 octobre 2008(le temps que les prélèvements se fassent sur mon nouveau compte) une lettre recommandée avec AR à mon ancienne banque pour leur demander d'annuler tous les prélèvements(puisqu'ils se faisaient tous ailleurs:j'avais bien vérifié) La lettre a été distribuée le 13 octobre(cachet de la poste) Ce compte était créditeur de 7,60 euros.J'ai été fort surprise de constater hier que ce compte était aujourd'hui débiteur de 221,60 euros.Un prélèvement a été rejeté,un autre a été payé,des frais de gestion sont prélevés,etdes frais de rejets ont été facturés pour des prélèvements qui ne se font plus chez eux mais sur mon nouveau compte bancaire!!!!Le conseiller joint par téléphone accuse l'informatique.C'est un peu facile!!!!Quel recours puis je avoir contre ces méthodes que je trouve un peu difficiles à digérer?merci pour votre réponse